

Le 24 septembre 2007

Règlement des concours départementaux **collèges**
« affiches numériques et posters »
dans le cadre de **2008 année internationale de la Planète Terre**

Public cible et conditions de la participation

Ces concours s'adressent uniquement aux **collèges**.

La participation à ces concours implique une production dans les conditions suivantes :

- réalisation par un groupe d'au moins deux élèves encadrés par au moins deux professeurs de deux disciplines différentes (SVT, physique chimie, histoire géographie, arts plastiques, etc.) ;
- signature par les élèves et les deux professeurs de la production à soumettre au jury.

Un collège peut faire autant de propositions qu'il le souhaite.

Les enseignants devront inscrire leurs groupes de production sur le site :
<http://www.ac-nancy-metz.fr/concoursterre2008>

Date limite d'inscription : vendredi 27 octobre 2007

Modalités de participation

□ Première modalité : réalisation d'une affiche

Il s'agira pour les collégiens lorrains participants de proposer, à partir de leur environnement immédiat et quotidien, une illustration du sens qu'ils donnent à l'expression « planète Terre ».

La production réalisée par les élèves consistera en un **travail infographique** (création d'images numériques, retouches d'images, ...). Pour chaque projet, on précisera le(s) logiciel(s) utilisé(s).

Les propositions d'affiches sous forme de photographies de travaux d'élèves (peintures, dessins, volumes, ..) ou obtenues par la numérisation à l'aide d'un scanner de travaux réalisés par des élèves sans le support de l'informatique ne seront pas acceptées.

Préconisations techniques

- La définition sera de 2480 pixels x 1754 pixels (disposition : paysage) ;

- Le fichier original sera enregistré dans le format du logiciel utilisé (extensions : XCF pour *THE GIMP*, PSD pour *ADOBE PHOTOSHOP*, CPT pour *COREL PHOTOPAINT*, etc.) et conservé dans l'établissement au moins jusqu'à la proclamation des résultats : ce fichier sera utilisé pour l'édition éventuelle sur papier (affiche gagnante).
- Une copie au format PNG sera déposée par voie électronique, avant le **vendredi 31 mars 2008** à l'adresse :
<http://www.ac-nancy-metz.fr/concoursterre2008>
- ***A cette adresse, des préconisations techniques plus détaillées et un rappel des règles juridiques à respecter seront à la disposition des participants.***

Valorisation des productions : les affiches gagnantes seront éditées pour être distribuées dans les collèges et lors du *forum des géosciences* qui se déroulera les 27 et 28 septembre 2008, place Carnot à Nancy.

□ **Deuxième modalité : réalisation d'un poster**

La production des élèves consistera en la réalisation d'un poster sur un support au format **A0** (soit 0,841m x 1,189m, disposition portrait) combinant textes et images.

Il s'agira de la présentation d'une **action ou d'une réalisation locale** avec le même objectif de communication (donner du sens à l'expression « planète Terre »).

Les productions devront être acheminées à la Mission TICE au Rectorat par les soins de l'établissement avant le **vendredi 31 mars 2008**.

Valorisation des productions : les *posters* jugés les plus représentatifs pour la Lorraine seront édités en quelques exemplaires et illustreront une exposition itinérante qui pourra être accueillie dans les établissements scolaires, dans les collectivités ou chez les partenaires.

- ***Un rappel des règles juridiques à respecter sera à la disposition des participants à l'adresse de l'inscription en ligne (<http://www.ac-nancy-metz.fr/concoursterre2008>).***

Critères d'évaluation communs aux deux modalités

- Lien du thème avec la planète Terre ;
- Esthétique ;
- Contenu scientifique ;
- Mise en avant de l'exemple local ;
- Originalité.

Avertissement : quelle que soit la modalité choisie, les productions reçues hors délai, celles réalisées par un seul élève, celles encadrées par un seul professeur ou deux professeurs de la même discipline, et bien évidemment celles qui ne respectent pas

le droit ou la propriété intellectuelle (tant en ce qui concerne les documents que les logiciels utilisés) ne seront pas examinées.

Composition du jury

Président : Monsieur le Recteur ou son représentant

Membres :

- les corps d'inspection des disciplines impliquées ;
- les représentants des collectivités concernées ;
- les représentants des partenaires impliqués.

Prix

Pour chaque modalité, il est prévu un classement par département. La réalisation classée en premier dans un département sera retenue pour le concours du « 1^{er} prix académique ».

Le rectorat propose :

- un « 1^{er} prix académique » : l'installation d'un TBI pour une valeur de 5 000 € dans l'établissement gagnant
- pour les trois autres départements « un prix départemental » : l'installation d'un vidéo projecteur pour une valeur de 2 000 € dans les établissements classés premiers.

Les collectivités concernées et les partenaires intéressés ajouteront des prix complémentaires soit pour les collèges, soit pour les groupes d'élèves gagnants. Les établissements gagnants pourront participer au forum des géosciences de fin septembre 2008.

Les prix seront remis lors de la journée pédagogique sur la planète Terre le mercredi 14 mai 2008.